



## LA VILLE DE BASTOGNE ENGAGE UN COORDINATEUR PLANIFICATION D'URGENCE (H/F)

### MISSIONS (liste non exhaustive)

La fonction du Coordinateur Planification d'urgence (en abrégé PLANU) est de coordonner, sous les ordres du Bourgmestre, le travail de la cellule de sécurité (dont il est le secrétaire), de réaliser et de mettre à jour le Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal (P.G.U.I.). Il réalise, en collaboration avec la cellule de sécurité et le Comité de pilotage, des exercices généraux ou spécifiques afin de permettre à la cellule de sécurité d'améliorer le PGUI et d'acquérir les bonnes pratiques pour pouvoir faire face à une éventuelle situation réelle.

En cas de situation de crise, il soutient le Bourgmestre dans sa fonction de responsable du Comité de Coordination communal et coordonne avec lui le travail des différentes disciplines impliquées dans la gestion de crise.

La fonction du conseiller en sécurité de l'information est de conseiller les responsables au sujet de tous les aspects en matière de sécurité de l'information.

La fonction consiste à développer et mettre en œuvre une politique de sécurité dans le but de mettre à la disposition de l'organisation une méthode et une approche claires dans le domaine de la sécurité de l'information et ICT, à la fois en ce qui concerne la sécurité de l'information physique et électronique.

### TÂCHES PRINCIPALES (liste non exhaustive)

En tant que coordinateur chargé de la planification d'urgence, et sur base de l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence locale, vous serez amené(e) à :

- Identifier et analyser les risques présents sur le territoire de la Commune de Bastogne;
- Mettre en œuvre et actualiser les actions nécessaires au niveau de la planification d'urgence, notamment :
  - mettre à jour le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI);
  - mettre à jour le Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) pour les risques pour lesquels la réglementation le prescrit, ainsi que pour les risques pour lesquels l'autorité compétente l'estime nécessaire ;
  - veiller à ce que les disciplines élaborent et actualisent leurs plans monodisciplinaires d'intervention et vérifier leur légalité, leur conformité aux plans d'urgence et d'intervention et, les interactions avec les autres disciplines ;
  - en ce qui concerne les risques pour lesquels l'autorité établit un PPUI, veiller à l'élaboration et à l'actualisation des plans internes d'urgence y relatifs, et à leur conformité avec le PPUI concerné;
- Prévoir une infrastructure ainsi que des moyens matériels et humains adéquats pour la gestion des situations d'urgence ;
- Organiser l'information préalable du personnel communal ainsi que de la population de manière régulière sur les risques présents sur le territoire, sur la planification d'urgence mise en place par les autorités et services concernés, ainsi que sur les comportements que la population peut adopter en préparation à une situation d'urgence, lors de la survenance de celle-ci et par après ;

- Organiser des exercices multidisciplinaires de manière régulière et au moins une fois par an, pour tester la planification d'urgence existante, déterminer les modalités et la fréquence, établir un calendrier d'exercices et l'intégrer dans la plateforme nationale de sécurité
- Evaluer les exercices et les situations réelles d'urgence et adapter la planification d'urgence existante en fonction.

Outre ces missions, le coordinateur (h/f) sera également amené à :

- Agir en tant que point de contact et personne de référence en ce qui concerne la planification d'urgence et en cas de crise être présent sur place ;
- Collaborer avec les autres disciplines amenées à intervenir en cas de déclenchement d'un plan d'urgence (D1, D2, D3, D4, D5)
- Développer des plans de sécurité globaux et annuels;
- Se former afin de connaître la réglementation en matière de gestion de crise et de planification d'urgence ;
- Effectuer des tâches administratives : Rendre un avis sur l'organisation des événements prévus sur le territoire de la Commune de Bastogne, organiser des réunions (gestion d'agenda, convocation, réservation de salles, ...) et en rédiger les PV, etc.

### **COMPÉTENCES (liste non exhaustive)**

- Pouvoir gérer son stress et réagir rapidement avec calme, maîtrise de soi et organisation, en présence d'un événement soudain ou imprévu ;
- Faire preuve de disponibilité (possible prestations le weekend ou en soirée en fonction des événements organisés) ;
- Faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité des informations traitées ;
- Excellentes aptitudes rédactionnelles ;
- Pouvoir animer des réunions ou événements nécessaires à la mise en œuvre de ses missions ;
- Faire preuve de pertinence dans l'analyse de risques et développer un esprit de synthèse ;
- Rédiger des textes divers reprenant des informations pertinentes utiles aux fonctions ;
- Détecter les signaux de risques liés à la sécurité. Rendre des avis complets et le cas échéant, mettre en œuvre de manière adéquate le plan de sécurité ;

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Nul ne peut être engagé s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou citoyen de l'Union européenne, pour les non-ressortissants U.E., être en possession d'un permis unique au sens de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- 2° avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice;
- 6° justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
- 7° être âgé de 18 ans au moins;
- 8° le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer ;
- 9° réussir un examen de recrutement ;

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Pour être invité(e) aux épreuves d'engagement, tout(e) candidat(e) doit respecter ces conditions :

- **Disposer d'un Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) ;**
- **Disposer d'une expérience en tant que coordinateur chargé de planification d'urgence est un atout ;**
- **Avoir suivi des formations en planification d'urgence est un atout. A défaut, vous serez formé dès votre entrée en service.**

## OFFRE

- Emploi contractuel
- Mi-temps 19H /semaine
- Contrat CDI
- Échelle barémique D4 (min. 14.437,98€ brut annuel mi-temps).

Assurance hospitalisation, évolution de carrière, prime de fin d'année, pécule de vacances, régime de vacances annuelles public, indemnités pour déplacements domicile-travail à vélo ;

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Veillez envoyer un dossier de candidature incluant impérativement :

- Un CV et une lettre de motivation ;
- Une copie du diplôme C.E.S.S. requis ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins d'un mois ;
- le cas échéant, une copie de l'attestation de formation représentant un atout ;

au Collège Communal, rue du vivier 58 à 6600 Bastogne par courrier recommandé à la poste, ou déposé personnellement au service Secrétariat général contre accusé de réception pour **le 29 décembre 2022** au plus tard, le cachet de la poste ou de l'accusé de réception faisant foi.

**Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.**

**Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves de sélection (60% au moins au total) mais non appelés en service seront versés dans une réserve de recrutement de deux ans, renouvelable une fois pour deux ans.**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service G.R.H – 061 24 09 00 –  
[grh@bastogne.be](mailto:grh@bastogne.be)